



L'ÉTUDIANT EST-IL UN JEUNE TRAVAILLEUR INTELLECTUEL ?

Le travail est un processus complexe de production intégré dans le circuit économique. Le travail intellectuel, forme très particulière du travail, est la synthèse de deux aspects, que peut séparer l'analyse mais qui n'ont de signification que réunis et en interaction continue : un aspect d'apprentissage théorique incessant et un autre aspect de pratique, de production. C'est ce type de travail qu'effectue le chercheur, le professeur, et d'une façon moins « pure » le médecin ou l'avocat. Les structures, les méthodes, le contenu de l'enseignement supérieur actuel font que la situation de l'étudiant, et donc son travail, ne peuvent répondre à cette définition.

En effet, tout l'enseignement aujourd'hui individualise l'étudiant qui seul devant son « maître », seul à son examen, travaille uniquement en vue de se « former », d'acquérir les connaissances personnelles qui lui permettront de franchir les différents barrages menant à ce diplôme qui permet l'entrée dans la vie d'adulte.

L'étudiant « consommateur d'université » n'est en aucun cas, à l'intérieur de l'Université, un producteur. De plus, l'aspect pratique, productif, qui peu à peu tend à venir compléter sa formation personnelle, s'effectue toujours en dehors de l'Université et est rémunéré en tant que tel (c'est le cas de l'externe des hôpitaux, du futur sociologue qui fait des enquêtes ou encore des stages dans les entreprises). L'étudiant n'est donc pas, nous semble-t-il, intégré dans le circuit économique, si ce n'est peut-être par le phénomène d'investissement qu'effectue en lui la nation ; mais cet investissement reste purement passif.

On ne saurait, en outre, comparer l'étudiant à une machine ou à une maison en construction sans s'exposer aux illusions des premières théories économiques classiques que tout le monde s'accorde aujourd'hui à considérer comme partielles sur ce point-là. Il semble aussi que la constitution, ou la reconstitution, de sa propre force de travail n'a jamais constitué, économiquement parlant, un travail. Il s'agit là beaucoup plus d'un phénomène de consommation.

Nous voudrions illustrer notre thèse par deux remarques : l'une sur les groupes de travail, l'autre sur le problème de l'allocation dans le cadre de la discussion.

Tout d'abord les groupes de travail. Notre but est bien ici de permettre aux étudiants d'avoir une production collective, c'est-à-dire de participer eux-mêmes à l'élaboration de la culture de la nation ; et ceci rejoint un autre souci qui est le nôtre, celui de la syndicalisation des étudiants ; il ne saurait y avoir véritable syndicalisation qu'à partir d'un milieu structure de travail, qui, dans les conditions de l'enseignement aujourd'hui, n'existe pas. Il s'agit ici véritablement de donner sa place à l'étudiant dans la nouvelle société qui s'élabore et de faire cesser un état qui se justifiait peut-être au 19^e siècle, mais plus maintenant. Cela rejoint l'effort de démocratisation de l'enseignement ; plus généralement aussi l'effort démocratique général dans une société qui ne l'est pas et où la situation faite à l'étudiant n'est qu'une des multiples formes, peu importantes en regard d'autres, que prend le modèle hiérarchique et autocratique à l'honneur encore dans les rapports des hommes et des classes entre eux. Nous rejoignons ainsi le problème de l'allocation d'étude présentée comme un des moyens de démocratiser l'enseignement.

Remarquons pour terminer deux points : tout d'abord que dans notre conception du travail actuel de l'étudiant, l'allocation d'étude si elle nous était donnée serait une prestation sociale, mais que, et ceci est important, sa nature même induirait le salaire étudiant dans sa dynamique propre (dans la mesure de sa généralisation à tous les étudiants et de sa référence au travail universitaire impliquant un contrôle plus strict et donc évolution des méthodes d'enseignement) ; mais il ne faut pas que nous échappe un autre point, et ce sera le dernier : on ne saurait séparer sans risque l'allocation d'étude, aspect quantitatif de la démocratisation de l'enseignement (ici rejointe par la nécessité primordiale de l'allocation familiale d'étude pour le secondaire), des changements profonds de la structure, des méthodes et du contenu de l'enseignement, aspects plus qualitatifs de la démocratisation de l'enseignement (ici rejointe par la nécessité primordiale de l'allocation familiale d'études pour le secondaire) des changements profonds (citons en exemple la démocratisation de la relation enseignants-enseignés). Et en effet le risque, abstrait peut-être, mais qui peut devenir réalité, serait l'obtention d'une allocation d'étude liée à des critères universitaires, dans les conditions

actuelles de l'enseignement ; elle ne serait plus alors qu'un nouveau moyen, particulièrement coercitif, au service de cette sélection des élites qui tient lieu de système d'orientation à l'enseignement actuel.

Le rapport Mousel

Le rapport Mousel sur l'enseignement supérieur contenait, d'une part, l'analyse critique de l'enseignement actuel (dans ses structures, son contenu et ses méthodes) et, partant, induisait une analyse et une réflexion sur la situation actuelle faite à l'étudiant dans l'Université, donc sur la nature de son travail. D'autre part il faisait la synthèse des travaux antérieurs et des conceptions de l'U.N.E.F. en matière d'enseignement supérieur, à partir de la situation qui, selon elle, devait être faite à l'étudiant dans l'Université, donc de la nature de son travail. Ces deux aspects pouvant se résumer dans la formule adoptée par l'U.N.E.F., depuis 1945, dans la Charte de Grenoble : « l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel ». De là une réflexion sur ce qu'était le travail intellectuel et, ensuite, sur ce qu'était réellement le travail de l'étudiant.

Il convient, constatant, comme le fait le mouvement depuis longtemps, le caractère périmé, profondément injuste et inefficace du système des bourses, si nous réclamons une allocation d'études généralisée à tous les étudiants et fondée sur des critères strictement universitaires (non plus sur ces critères sociaux qui tendent à enfoncer encore plus solidement l'étudiant dans des structures d'assistance), si, donc, nous réclamons l'allocation d'études, il convient de connaître la nature de ce que nous réclamons. En effet, suivant qu'on affirme ou non voir dans l'étudiant un travailleur intellectuel, l'allocation d'études sera, soit un véritable salaire rémunérant une activité de travailleur, soit simplement une prestation sociale du type de l'allocation familiale ou de l'allocation chômage, un droit de l'étudiant sur la société en tant qu'elle doit lui assurer l'indépendance matérielle et morale (indépendance de la famille) pour qu'il puisse devenir l'être social formé et cultivé que l'Université vise à former.

La lettre des E.N.S.

« Au cours du Congrès, nous avons reçu une lettre du Cartel des Ecoles normales supérieures (E.N.S.) présentant outre celle de Michel Mousel, une opinion qui diffère de la nôtre sur certains points, nous en citons de larges extraits. »
La participation au processus économique global peut prendre des formes très diverses. Un des aspects essentiels est celui de la production, c'est-à-dire, pour le secteur secondaire, la transformation d'une marchandise en une marchandise plus élaborée.

« L'autre aspect du travail, moins classique et moins bien étudié par l'économie politique, concerne la production et l'entretien de la force de travail, simple ou complexe, des différents producteurs. C'est de ce type de travail que

relève, par exemple, le travail de l'enseignant. Il vise à augmenter la force de travail de ses élèves et n'a pas, dans ces conditions, de rentabilité immédiate.

« Le travail étudiant, si travail il y a, est fondamentalement comparable au travail professoral. Il vise, lui aussi, à accroître une force de travail, individuelle cette fois, et s'insère de la sorte par le processus économique global. Ce critère de participation aux circuits de production apparaît donc rempli.



Cette participation est-elle active? Y a-t-il un travail effectif de l'étudiant ? A ce sujet il apparaît hautement schématique de dire que l'étudiant reçoit passivement son enseignement sans aucun effort de sa part. Ce serait nier toute pédagogie que de voir dans l'Enseignement, même avec toutes les tares actuelles, un simple apport extérieur, une simple sédimentation de culture ou de méthodes étrangères venues du professeur. Il ne fait aucun doute que la force de travail déjà acquise travaille à son propre accroissement. Même sous la forme de simple apprentissage, de répétition ou d'exercices purement scolaires, il existe une activité propre de l'étudiant, indispensable à la constitution de sa force de travail.

Cette activité semble déjà mériter, dans une large mesure, le titre de travail et par là même rémunération.

Les réformes que vous proposez d'introduire dans le travail étudiant ne modifieront pas profondément la nature de ce travail ; le travail collectif accroîtrait le rendement de la formation professionnelle, il amènerait des modifications considérables de la mentalité étudiante mais il n'en resterait pas moins qu'au terme de ce travail des étudiants, le résultat serait la formation de la force de travail des mêmes étudiants, ce travail garderait donc qualitativement le même objet et la même insertion dans le processus économique global. La coupure de la pratique et de l'enseignement marque profondément notre système d'éducation. Les racines de cette séparation arbitraire sont profondes. Elles sont peut-être le reflet déformé de la coupure entre travail intellectuel et manuel, entre culture et travail. La pédagogie moderne a mis en évidence l'aspect positif d'un lien entre l'apprentissage théorique et pratique. Cette pratique peut d'ailleurs prendre des formes diverses ; elle peut par exemple rester purement théorique dans le cas d'une recherche

scientifique. Dans le cas de stages d'enseignement ou de travail clinique pour l'étudiant médecin, il s'agit non pas de production mais de création ou d'entretien d'une force de travail.

Le lien avec la pratique apparaît donc comme un climat pédagogique primordial, mais secondaire du point de vue économique. Il n'apparaît pas susceptible de modifier la nature du travail étudiant.

Parler de non-salarisabilité actuelle du travail étudiant me paraît non seulement confus mais

dangereux. Il est clair que nous n'envisageons pas un salaire étudiant sans modification du travail étudiant. En ce sens notre querelle apparaîtrait un peu métaphysique, inutile, si les conceptions qui sous-tendent votre analyse, surestimant l'importance de phénomènes secondaires, ne risquaient de jeter le trouble dans les esprits et de constituer plus tard de lourdes entraves dans le mouvement. »

Antoine GRISET

Combat

Semaine du lundi 6 au samedi 11 mai 1963

Numéro distribué gratuitement

Réalisé par la Fédération des groupes d'études de Lettres (F.G.E.L.)

Pages 1 et 2